



Procès-verbal du Conseil municipal
du lundi 10 juin 2024

Ordre du jour :

- 2024 06 041 Approbation des statuts de l'ATD 24
- 2024 06 042 Décision modificative 1 du Budget principal
- 2024 06 043 Décision modificative 1 du Budget assainissement
- 2024 06 044 Décision modificative 1 du Budget cinéma
- 2024 06 045 Délibération sur la Fongibilité des crédits du Budget principal
- 2024 06 046 Délibération sur la Fongibilité des crédits du Budget cinéma
- 2024 06 047 Admission en non-valeur
- 2024 06 048 Subventions aux associations
- 2024 06 049 Cession terrain Gaillard à la commune
- 2024 06 050 Demande d'étude pour la reprise du réseau d'éclairage public
- 2024 06 051 Délibération rectifiant la maquette budgétaire
- 2024 06 052 Désignation des délégués de la commune

* * *

Monsieur Jean-François BOST a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du PV du Conseil municipal du 09 avril 2024 :

Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le PV du 9 avril 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ADOPTE** le procès-verbal du 9 avril 2024.

N° : 2024/06/041 : Approbation des statuts dans le cadre de votre adhésion à l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD 24) :

Étaient présent(e)s : M. BOST Jean-François ; Mme BRUN Christelle ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; Mme CRESCENT Sophie ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît (arrivé à 20h16) ; Mme RABAUD Nathalie ; M. REBIERE Michel.

Étaient absent(e)s avec pouvoir : Mme CLAUD Stéphanie donne pouvoir à M. CLUZEAU Pierre ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; M. GARREAU Jacky donne pouvoir à M. DUTHEIL Frédéric ; M. LECHEVALIER Sébastien donne pouvoir à M. DOBBELS Michel.

Étaient absent(e)s excusé(e)s : M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette.

Était absente : Mme LASMESURAS DEGLANE Christine.

Date de convocation : 04/06/2024	Pour : 19
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 15	Abstention : 0
Nombre de votants : 19	
Procuration : 4	

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Vu la délibération du conseil général de la Dordogne en date du 6 juillet 1982 proposant la création d'une agence technique départementale,

Vu la délibération de l'Assemblée générale constitutive de l'ATD24 en date du 25 janvier 1983 approuvant les statuts de l'ATD24,

Vu la délibération de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2022 modifiant les statuts de l'ATD24,

Vu les statuts modifiés de l'ATD24 ?

Le Maire informe le conseil que l'adhésion à l'ATD 24 donne accès automatiquement et sans limitation à ces services :

- aux études de faisabilité en aménagement territorial (architecture, paysage, voirie)
- à l'assistance et rédaction d'actes juridiques simples
- au Centre de ressources en Cybersécurité

Les autres services font l'objet de conventions spécifiques additionnelles, non obligatoires et à l'initiative de l'adhérent.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la collectivité, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les statuts de l'Agence,
- **DESIGNE** M. DOBBELS Michel représentant au sein des organes délibérants à l'Agence. A défaut de choix, la collectivité est représentée par son Maire

N : 2024/06/042 : Décision modificative 1 du Budget Principal :

Étaient présent(e)s : M. BOST Jean-François ; Mme BRUN Christelle ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; Mme CRESCENT Sophie ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît (arrivé à 20h16) ; Mme RABAUDE Nathalie ; M. REBIERE Michel.

Étaient absent(e)s avec pouvoir : Mme CLAUS Stéphanie donne pouvoir à M. CLUZEAU Pierre ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; M. GARREAU Jacky donne pouvoir à M. DUTHEIL Frédéric ; M. LECHEVALIER Sébastien donne pouvoir à M. DOBBELS Michel.

Étaient absent(e)s excusé(e)s : M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette.

Était absente : Mme LASMESURAS DEGLANE Christine

Date de convocation : 04/06/2024	Pour : 19
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 15	Abstention : 0
Nombre de votants : 19	
Procuration : 4	

Madame le Maire présente la DM1 du Budget Principal (vue d'ensemble ci-après)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la DM1 du Budget Principal ci-après

24551	COMMUNE DE THIVIERS	DM n°1 2024
Code INSEE	COMMUNE DE THIVIERS	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21351 : Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	0.00 €	35 922.60 €	0.00 €	0.00 €
R-238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	35 922.60 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	35 922.60 €	0.00 €	35 922.60 €
D-2116 : Cimetière	0.00 €	13 073.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128 : Autres agencements et aménagements	0.00 €	5 900.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21314-2024GRANGE JPSAR : REHABILITATION GRANGE JP SARTRE	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21315 : Constructions centres d'incendie et de secours	0.00 €	4 603.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318 : Constructions autres bâtiments publics	0.00 €	1 701.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21351 : Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	0.00 €	5 150.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21351-2023MAIRIE : TRAVAUX ISOLATION TOITURE MAIRIE	35 922.60 €	40 372.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21828 : Autres matériels de transport	0.00 €	239.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	3 624.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	35 922.60 €	79 662.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-2023SALLEOMNISP : SALLE OMNISPORT AU PARC	9 662.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-2024ATELIERS : CONSTRUCTION BATIMENT POUR ATELIERS MUNICIPAUX	70 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-238-2023MAIRIE : TRAVAUX ISOLATION TOITURE MAIRIE	0.00 €	35 922.60 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	79 662.00 €	35 922.60 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	115 584.60 €	151 507.20 €	0.00 €	35 922.60 €
Total Général		35 922.60 €		35 922.60 €

N° : 2024/06/043 : Décision modificative 1 du Budget Assainissement :

Étaient présent(e)s : M. BOST Jean-François ; Mme BRUN Christelle ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; Mme CRESCENT Sophie ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît (arrivé à 20h16) ; Mme RABAUD Nathalie ; M. REBIERE Michel.

Étaient absent(e)s avec pouvoir : Mme CLAUS Stéphanie donne pouvoir à M. CLUZEAU Pierre ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; M. GARREAU Jacky donne pouvoir à M. DUTHEIL Frédéric ; M. LECHEVALIER Sébastien donne pouvoir à M. DOBBELS Michel.

Étaient absent(e)s excusé(e)s : M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette.

Était absente : Mme LASMESURAS DEGLANE Christine.

Madame le Maire présente la DM1 du Budget Assainissement (vue d'ensemble ci-après)

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la DM1 du Budget Assainissement ci-après

24551	COMMUNE DE THIVIERS	DM n°1 2024
Code INSEE	ASSAINISSEMENT DE THIVIERS	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 1 ASS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	120 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	120 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-70611 : Redevance d'assainissement collectif	0.00 €	0.00 €	0.00 €	120 000.00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	120 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	120 000.00 €	0.00 €	120 000.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	120 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	120 000.00 €
D-203 : Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertion	0.00 €	120 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	120 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	120 000.00 €	0.00 €	120 000.00 €
Total Général		240 000.00 €		240 000.00 €

N° : 2024/06/044 : Décision modificative 1 du Budget Cinéma :

Étaient présent(e)s : M. BOST Jean-François ; Mme BRUN Christelle ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; Mme CRESCENT Sophie ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît (arrivé à 20h16) ; Mme RABAUD Nathalie ; M. REBIERE Michel.

Étaient absent(e)s avec pouvoir : Mme CLAUS Stéphanie donne pouvoir à M. CLUZEAU Pierre ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; M. GARREAU Jacky donne pouvoir à M. DUTHEIL Frédéric ; M. LECHEVALIER Sébastien donne pouvoir à M. DOBBELS Michel.

Étaient absent(e)s excusé(e)s : M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette.

Était absente : Mme LASMESURAS DEGLANE Christine.

Date de convocation : 04/06/2024	Pour : 19
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 15	Abstention : 0
Nombre de votants : 19	
Procuration : 4	

Madame le Maire présente la DM1 du Budget Cinéma (vue d'ensemble ci-après)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la DM1 du Budget Cinéma ci-après

24551	COMMUNE DE THIVIERS	DM n°1 2024
Code INSEE	CINEMA DE THIVIERS	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6156 : Maintenance	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65811 : Droits d'utilisation - Informatique en nuage	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 000.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

N° : 2024/06/045 : Délibération sur la fongibilité des crédits du Budget Principal :

Étaient présent(e)s : M. BOST Jean-François ; Mme BRUN Christelle ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; Mme CRESCENT Sophie ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît (arrivé à 20h16) ; Mme RABAUD Nathalie ; M. REBIERE Michel.

Étaient absent(e)s avec pouvoir : Mme CLAUS Stéphanie donne pouvoir à M. CLUZEAU Pierre ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; M. GARREAU Jacky donne pouvoir à M. DUTHEIL Frédéric ; M. LECHEVALIER Sébastien donne pouvoir à M. DOBBELS Michel.

Étaient absent(e)s excusé(e)s : M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette.

Était absente : Mme LASMESURAS DEGLANE Christine.

Date de convocation : 04/06/2024	Pour : 19
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 15	Abstention : 0
Nombre de votants : 19	
Procuration : 4	

Le Conseil municipal est informé que consécutivement au passage, par anticipation, à la nomenclature comptable M57, à compter de l'exercice 2024, la commune de THIVIERS est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,

- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5%

du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

N°: 2024/06/046 : Délibération sur la fongibilité des crédits du Budget Cinéma :

Étaient présent(e)s : M. BOST Jean-François ; Mme BRUN Christelle ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; Mme CRESCENT Sophie ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît (arrivé à 20h16) ; Mme RABAUD Nathalie ; M. REBIERE Michel.

Étaient absent(e)s avec pouvoir : Mme CLAUS Stéphanie donne pouvoir à M. CLUZEAU Pierre ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; M. GARREAU Jacky donne pouvoir à M. DUTHEIL Frédéric ; M. LECHEVALIER Sébastien donne pouvoir à M. DOBBELS Michel.

Étaient absent(e)s excusé(e)s : M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette.

Était absente : Mme LASMESURAS DEGLANE Christine.

Date de convocation : 04/06/2024	Pour : 19
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 15	Abstention : 0
Nombre de votants : 19	
Procuration : 4	

Le Conseil municipal est informé que consécutivement au passage, par anticipation, à la nomenclature comptable M57, à compter de l'exercice 2024, la commune de THIVIERS est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,

- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

N : 2024/06/047 : Admission en non-valeur Budget Assainissement :

Étaient présent(e)s : M. BOST Jean-François ; Mme BRUN Christelle ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; Mme CRESCENT Sophie ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît (arrivé à 20h16) ; Mme RABAUD Nathalie ; M. REBIERE Michel.

Étaient absent(e)s avec pouvoir : Mme CLAUS Stéphanie donne pouvoir à M. CLUZEAU Pierre ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; M. GARREAU Jacky donne pouvoir à M. DUTHEIL Frédéric ; M. LECHEVALIER Sébastien donne pouvoir à M. DOBBELS Michel.

Étaient absent(e)s excusé(e)s : M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette.

Était absente : Mme LASMESURAS DEGLANE Christine.

Date de convocation : 04/06/2024	Pour : 19
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 15	Abstention : 0
Nombre de votants : 19	
Procuration : 4	

Madame le Maire présente les sommes à admettre en non-valeur pour des créances anciennes. Ces sommes sont fournies par le Trésor Public.

Madame le Maire propose d'inscrire les sommes au Budget assainissement en non-valeur :

- Au compte 6541 : 160.50 €

Soit un total de 160.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'inscrire les sommes ci-jointes en admission en non-valeur et d'accepter les admissions en non-valeur de cette créance, listes numéros 900018000982.

N° : 2024/06/048 : Subventions aux associations :

Étaient présent(e)s : M. BOST Jean-François ; Mme BRUN Christelle ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; Mme CRESCENT Sophie ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît (arrivé à 20h16) ; Mme RABAUD Nathalie ; M. REBIERE Michel.

Étaient absent(e)(s) avec pouvoir : Mme CLAUS Stéphanie donne pouvoir à M. CLUZEAU Pierre ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; M. GARREAU Jacky donne pouvoir à M. DUTHEIL Frédéric ; M. LECHEVALIER Sébastien donne pouvoir à M. DOBBELS Michel.

Étaient absent(e)(s) excusé(e)(s) : M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette.

Était absente : Mme LASMESURAS DEGLANE Christine.

Date de convocation : 04/06/2024	Pour : 16
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 16	Abstention : 0
Nombre de votants : 16	
Procuration : 4	

Plusieurs élus se trouvant être membres d'un bureau d'une association, ceux-ci ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote. Il s'agit de :

- **Docte collègue foie gras et truffes : M. Pierre CLUZEAU**
- **Comité foie gras : M. Michel DOBBELS**
- **Thiviers en fête : Mme Michelle GUICHARD**
- **Thibérienne Football et Gaule Thibérienne : M. Michel REBIERE**

Madame le Maire présente le tableau récapitulatif des subventions 2024 proposées au Conseil municipal pour les associations intervenant à THIVIERS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

- **ALLOUE** les subventions aux associations conformément au tableau ci-joint,
- **APPROUVE** le tableau de subventions aux associations pour l'année 2024 comme ci-joint.

Tableau des Subventions aux associations

ASSOCIATIONS	PROPOSEES 2023		PROPOSEES 2024	
	fonctionnement	exceptionnelle	fonctionnement	exceptionnelle
Sports	22 800,00 €	2 500,00 €	24 400,00 €	700,00 €
Gymnastique volontaire	200,00 €		200,00 €	
Thibérienne football	4 500,00 €		4 500,00 €	
Foothislecole	2 500,00 €		2 500,00 €	
XV Haut Périgord	4 500,00 €	1 500,00 €	6 000,00 €	
La pétanque thibérienne				
Cyclo en perigord vert	300,00 €		300,00 €	
Les Colombines	2 300,00 €	200,00 €	2 300,00 €	300,00 €
Cepe vert hand ball	3 000,00 €		3 000,00 €	
Thiviers tennis club	4 000,00 €		4 000,00 €	
Thiviers sport auto	- €	500,00 €		
Chti-muscles	- €			
La Gaule Thibérienne	800,00 €		800,00 €	
Vélo Club Trélissacois	0		0	
RAQS HAYATI	400,00 €		500,00 €	
Kobudo club d'Okinawa Thibérien	300,00 €		300,00 €	
Cie Cœur en corps	- €	300,00 €	- €	400,00 €
Social,santé	3 700,00 €	700,00 €	4 250,00 €	300,00 €
Banque alimentaire de la Dordogne				
Secours populaire				
Asso.Françoise pour les Sclérosés En Plaque				
ADEPAPE 24 (asso départementale entraide personnes accueillies à la protect ^o à l'enfance de la dordogne)	50,00 €		50,00 €	
RESTOS DU CŒUR				
Amicale des pompiers	800,00 €		800,00 €	
Section jeunes Sapeurs Pompiers périgord	600,00 €		600,00 €	
SOS chats libres				
FNATH	100,00 €		100,00 €	
Ligue contre le cancer	500,00 €		500,00 €	
CIDFF	200,00 €		200,00 €	
Espoir	500,00 €		500,00 €	
France Alzheimer	150,00 €		150,00 €	
UDAF	200,00 €		250,00 €	
Secours catholique	- €			
Alcool assistance				
GROUPE SECOURS CATASTROPHE Français (pompiers humanitaires)				
AFM TELETHON				
Rotary Club	300,00 €	700,00 €	800,00 €	
Ca roule pour toi	300,00 €		300,00 €	
Amicale des sapeurs pompiers de La Coquille				300,00 €

Retraités, anciens combattants	1 900,00 €	- €	1 900,00 €	- €
Amicale des anciens pompiers de thiviers	1 000,00 €		1 000,00 €	
FNACA	300,00 €		300,00 €	
section des Médailleurs Militaires	300,00 €		300,00 €	
ANACR	300,00 €		300,00 €	

Tableau des Subventions aux associations

ASSOCIATIONS	PROPOSEES 2023		PROPOSEES 2024	
	fonctionnement	exceptionnelle	fonctionnement	exceptionnelle
Education, Jeunesse	1 550,00 €	1 000,00 €	1 550,00 €	1 000,00 €
Astronomie Regulus	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Foyer socio éducatif Collège Bourlia.	400,00 €		400,00 €	
MFR DU RIBERACOIS				
Prévention routière	150,00 €		150,00 €	
UDDEN	- €		- €	
Loisirs, culture	20 800,00 €	3 700,00 €	21 000,00 €	2 000,00 €
Les Joyeux Thibériens	12 000,00 €	2 000,00 €	12 000,00 €	2 000,00 €
Atelier de la Poésie				
Les Amis de Javea	500,00 €	1 000,00 €	500,00 €	
Asso. Atout Contes				
ACTHIV	- €			
Asso.Vocalia	200,00 €		200,00 €	
Cheval nature en Périgord Vert	- €			
Théâtre de poche	6 000,00 €	- €	5 500,00 €	
BIS ITINERAIE			500,00 €	
Asso. Les Faïences de Thiviers	700,00 €		900,00 €	
Le Chat Pline café culturel associatif	1 000,00 €	200,00 €	1 000,00 €	
Les amis de Chœur		500,00 €		
Docte Collège des Maîtres de la Truffe et du Foie Gras du périgord	400,00 €		400,00 €	
Tourisme, économie, animation	4 800,00 €	- €	5 849,00 €	500,00 €
Comité foie gras et truffes du Pays thibérien	1 000,00 €		2 000,00 €	
Thiviers pour ne pas oublier				
Comice Agricole	800,00 €	- €	800,00 €	
ADIL 24	500,00 €		549,00 €	
Thiviers en fête	2 500,00 €		2 500,00 €	500,00 €

Tableau des Subventions aux associations				
ASSOCIATIONS	PROPOSEES 2023		PROPOSEES 2024	
	fonctionnement	exceptionnelle	fonctionnement	exceptionnelle
Autres	9 250,00 €	2 000,00 €	9 150,00 €	2 000,00 €
HanGare Tiers Lieu Thibérien		2 000,00 €		2 000,00 €
La Tour des Arts	500,00 €			
Club d'éducation canine de Thiviers		- €		
KARIMAROC				
Jumilhac HISTOIRE ET PATRIMOINE				
UFC que choisir				
Les Guitares Vertes				
Syndicat des commerçants des marchés de France	100,00 €		100,00 €	
Labopera Périgord Dordogne	1 000,00 €		1 000,00 €	
ATECI (asso échange culturel internationaux)				
Grandir et Sourir	600,00 €		500,00 €	
Cartables et confettis			500,00 €	
Collège Léonce Bourliaguet				
coopérative scolaire maternelle	1 000,00 €		1 000,00 €	
OBJECTIF PHOTO EN PERIGORD VERT	1 200,00 €		1 200,00 €	
Récréathiv' / ressourcerie	2 000,00 €		2 000,00 €	
J.A.V.A (Jeunes Activités Voyages Aventures)	150,00 €		150,00 €	
coopérative scolaire primaire	2 700,00 €		2 700,00 €	
	64 800,00 €	9 900,00 €	68 099,00 €	6 500,00 €
		74 700,00 €		74 599,00 €

N°: 2024/06/049B : Cession de terrains appartenant à Monsieur Gaillard à la commune :

Étaient présent(e)s : M. BOST Jean-François ; Mme BRUN Christelle ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; Mme CRESCENT Sophie ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît (arrivé à 20h16) ; Mme RABAUD Nathalie ; M. REBIERE Michel.

Étaient absent(e)s avec pouvoir : Mme CLAUS Stéphanie donne pouvoir à M. CLUZEAU Pierre ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; M. GARREAU Jacky donne pouvoir à M. DUTHEIL Frédéric ; M. LECHEVALIER Sébastien donne pouvoir à M. DOBBELS Michel.

Étaient absent(e)s excusé(e)s : M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette.

Était absente : Mme LASMESURAS DEGLANE Christine.

Date de convocation : 04/06/2024	Pour : 20
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 16	Abstention : 0
Nombre de votants : 20	
Procuration : 4	

Monsieur Gaillard, propriétaire des parcelles section AM 169 et 131, a proposé à la commune d'acquérir deux portions de ces parcelles linéaires au chemin rural existant.

Suite à un plan de division réalisé par Monsieur Gaillard en août 2023, deux parcelles seront créées :

- La parcelle numéro AM 681 d'une contenance de 1a 61ca
- La parcelle numéro AM 683 d'une contenance de 3a 10ca

L'entière des frais de division et de bornage seront aux frais de Monsieur Gaillard.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession à titre gratuit des deux parcelles de Monsieur Gaillard dans le domaine privé de la commune
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à ce transfert.

N : 2024/06/050 : Demande d'étude pour la reprise du réseau d'éclairage public :

Étaient présent(e)s : M. BOST Jean-François ; Mme BRUN Christelle ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; Mme CRESCENT Sophie ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît (arrivé à 20h16) ; Mme RABAUD Nathalie ; M. REBIERE Michel.

Étaient absent(e)s avec pouvoir : Mme CLAUS Stéphanie donne pouvoir à M. CLUZEAU Pierre ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; M. GARREAU Jacky donne pouvoir à M. DUTHEIL Frédéric ; M. LECHEVALIER Sébastien donne pouvoir à M. DOBBELS Michel.

Étaient absent(e)s excusé(e)s : M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette.

Était absente : Mme LASMESURAS DEGLANE Christine.

Date de convocation : 04/06/2024	Pour : 20
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 16	Abstention : 0
Nombre de votants : 20	
Procuration : 4	

Les prochains travaux d'isolation extérieure engagés par le Département sur l'ancien bâtiment de la trésorerie nécessitent la dépose du câblage de l'éclairage public présent sur la façade.

La commune de Thiviers souhaite que la solution 2 soit retenue, à savoir la conservation des foyers existants et la réalimentation via les foyers 713 ou 260. La commune de Thiviers souhaite que le SDE 24 engage une étude pour ce dévoiement.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la dépose du câble d'éclairage public et des équipements sur la façade de l'ancienne trésorerie
- **VALIDE** l'étude, par le SDE24, de la solution n°2 pour le dévoiement.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces techniques et administratives nécessaires

N : 2024/06/051 : Délibération rectifiant la maquette budgétaire :

Étaient présent(e)s : M. BOST Jean-François ; Mme BRUN Christelle ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; Mme CRESCENT Sophie ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît (arrivé à 20h16) ; Mme RABAUD Nathalie ; M. REBIERE Michel.

Étaient absent(e)s avec pouvoir : Mme CLAUS Stéphanie donne pouvoir à M. CLUZEAU Pierre ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; M. GARREAU Jacky donne pouvoir à M. DUTHEIL Frédéric ; M. LECHEVALIER Sébastien donne pouvoir à M. DOBBELS Michel.

Étaient absent(e)(s) excusé(e)(s) : M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette.

Était absente : Mme LASMESURAS DEGLANE Christine.

Date de convocation : 04/06/2024	Pour : 20
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 16	Abstention : 0
Nombre de votants : 20	
Procuration : 4	

Lors du vote du BUDGET primitif du BUDGET CINEMA nous avons voté la maquette financière.

Concernant le chapitre relatif aux provisions nous avons voté les provisions de façon budgétaire et non semi-budgétaire.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir prendre une délibération corrective.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **MODIFIE** la maquette budgétaire du BUDGET CINEMA
- **VOTE** les provisions de façon SEMI BUDGETAIRE et NON BUDGETAIRE

N : 2024/06/053 : Désignation des délégués aux organismes extérieurs :

Étaient présent(e)s : M. BOST Jean-François ; Mme BRUN Christelle ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; Mme CRESCENT Sophie ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît (arrivé à 20h16) ; Mme RABAUD Nathalie ; M. REBIERE Michel.

Étaient absent(e)(s) avec pouvoir : Mme CLAUS Stéphanie donne pouvoir à M. CLUZEAU Pierre ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; M. GARREAU Jacky donne pouvoir à M. DUTHEIL Frédéric ; M. LECHEVALIER Sébastien donne pouvoir à M. DOBBELS Michel.

Étaient absent(e)(s) excusé(e)(s) : M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette.

Était absente : Mme LASMESURAS DEGLANE Christine.

Date de convocation : 04/06/2024	Pour : 20
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 16	Abstention : 0
Nombre de votants : 20	
Procuration : 4	

Vu la délibération n° 2020/06/24 du 3 juin 2020,
Vu la délibération n°2024/01/003 du 9 janvier 2024,
Vu la délibération n°2024/05/040 du 14 mai 2024,

Suite à la démission de Mme Fatima DE OLIVEIRA de sa nomination de représentante à l'EHPAD de Thiviers en date du 5 juin 2024, il convient de désigner les délégués de la commune aux organismes extérieurs suivants.

Madame le Maire remet en séance une proposition de désignation aux organismes extérieurs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **ABROGE** la délibération n°2024/05/040 du 14 mai 2024
- **DESIGNE** les membres aux organismes extérieurs comme ci-après :

Désignation des délégués de la commune dans les organismes extérieurs

Organismes	Nombre de Délégués	Délégués
Syndicat Départemental des Energies de la Dordogne (SDE 24)	2 titulaires 2 suppléants	Michel DOBBELS – Pierre CLUZEAU Christine LASMESURAS-DEGLANE – Benoît MORTESSAGNE
Syndicat Mixte d'Organisation et de Sécurisation Scolaire de Thiviers (S.M.O.S.S.T.)	2 titulaires 2 suppléants	Michel DOBBELS – Jacky GARREAU Christelle BRUN Jean-François BOST
Syndicat Mixte Départemental des Eaux (SMDE 24)	2 titulaires 2 suppléants	Lionel LEHAIR – Bernard DUSSUTOUR Hugo CHABROL Sébastien LECHEVALIER
Parc Naturel Régional Périgord Limousin (PNRPL)	1 délégué 1 suppléant	Frédéric DUTHEIL Jean-François BOST
SMCTOM DE DUSSAC (Il s'agit d'une proposition, les délégués étant désignés par la Communauté de communes.)	1 titulaire	Michel DOBBELS
Syndicat mixte du Conservatoire à rayonnement départemental de la Dordogne (Ecole de musique)	1 titulaire 1 suppléant	Isabelle HYVOZ Michelle GUICHARD
Etablissement d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes (EHPAD de Thiviers)	3 représentants dont le Maire	Isabelle HYVOZ Michelle GUICHARD Pierre CLUZEAU
Lycée Professionnel Porte d'Aquitaine (L.E.P.Thiviers)	2 titulaires 2 suppléants	Jacky GARREAU – Bernard DUSSUTOUR Isabelle HYVOZ – Isabelle LARRIEUX
Collège Léonce Bourliaguet	2 titulaires 2 suppléants	Anne-Sophie ESCLAVARD – Sophie CRESCENT Isabelle HYVOZ – Christelle BRUN
Ecole Primaire	2 titulaires 2 suppléants	Isabelle HYVOZ Anne-Sophie ESCLAVARD Sophie CRESCENT Fatima DE OLIVEIRA
Ecole Maternelle	2 titulaires 2 suppléants	Sophie CRESCENT Anne-Sophie ESCLAVARD Isabelle LARRIEUX Fatima DE OLIVEIRA
Ciné Passion (Saint-Astier)	2 délégués	Jean-François BOST Benoît MORTESSAGNE

Comité National d'Action Sociale pour le Personnel (C.N.A.S.)	1 Délégué (ELU) 1 Délégué (Agent)	Michelle GUICHARD Olivier CHABREYROU
Préfecture	1 Délégué en charge de la défense 1 référent sécurité routière	Jacky GARREAU Lionel LEHAIR
OPAH - CCPL	1 référent	Jean-François BOST

Questions diverses :

Monsieur Michel DOBBELS rappelle à l'assemblée que les marchés des Producteurs reprennent pour la saison estivale et se tiendront sur la place Foch tous les mardis matin du 11 juin au 12 septembre 2024.

Les sujets ayant été épuisés, Madame le Maire lève la séance à 21h11.

Madame Isabelle HYVOZ
Maire

Monsieur Jean-François BOST
Secrétaire de séance